

## CHARTRE DES BÉNÉVOLES DU BISTROT MÉMOIRE

En signant la Charte des bénévoles du Bistrot Mémoire, chaque bénévole s'engage à respecter les missions et les grands principes de fonctionnement d'un Bistrot Mémoire, tels que définis dans les documents qui composent le « **kit d'accueil des bénévoles du Bistrot Mémoire** ».

La signature de cette charte traduit le partage de valeurs communes et offre la possibilité au bénévole de participer à la vie du réseau des Bistrot Mémoire ainsi que de l'association nationale *Union des Bistrot Mémoire*.

*L'Union des Bistrots Mémoire* est l'association qui fédère et représente les Bistrot Mémoire existant sur le territoire français. Elle soutient la création et le développement des Bistrots Mémoire et promeut une société accueillante et inclusive pour les personnes vivant avec des troubles de la mémoire et leurs aidants. Elle est garante du respect de la présente charte.

### QU'EST-CE QU'UN BISTROT MÉMOIRE ?

Un **Bistrot Mémoire** est un espace ressources pour les personnes vivant avec des troubles de la mémoire et leurs proches aidants, situé dans un lieu public, en général un café.

Ouvert à tous et sans inscription préalable, le Bistrot Mémoire permet aux personnes vivant avec une maladie neuro-évolutive et aux aidants de dialoguer librement, de partager leurs interrogations et leurs difficultés dans un climat de convivialité. Il traduit ainsi l'inclusion dans la vie sociale des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Une équipe, composée d'un.e psychologue et de bénévoles, assure l'accueil et l'accompagnement des participants- personnes malades et aidants- et anime les séances de Bistrot Mémoire. Conversations libres, thèmes d'échange, informations par différents intervenants sont proposés en alternance, favorisant ainsi la rencontre et l'ouverture du groupe à de nouveaux participants.

Chaque Bistrot Mémoire est porté par une structure qui assume la responsabilité juridique et la gestion du Bistrot Mémoire. Cette structure accueille, accompagne et anime l'équipe bénévole.

### LES MISSIONS DU BÉNÉVOLE

Le Bistrot Mémoire repose sur l'engagement de plusieurs personnes agissant bénévolement et faisant pleinement partie de l'équipe du Bistrot Mémoire.

- **Accueil des participants et mise en lien**

Lors des séances de Bistrot Mémoire, les missions du bénévole concernent l'accueil, l'écoute et la mise en relation des participants dans le but de créer du lien. Il veille à ce que chacun puisse s'exprimer s'il le souhaite, et à ce que les séances soient des moments conviviaux. Il fait preuve d'une écoute bienveillante, empathique et sans jugement.

Il agit en collaboration avec le psychologue et les autres bénévoles. Enfin, il peut informer et orienter vers les personnes ou services ressources dans la limite de ses compétences.

- **Coordination du Bistrot Mémoire**

En fonction de ses envies, de ses compétences et de la dynamique de l'équipe, le bénévole apporte son soutien dans les missions de coordination du Bistrot Mémoire : Élaboration du programme des séances ; évaluation du dispositif ; communication ; organisation de sorties extérieures...

Plus globalement, le bénévole peut participer au comité de pilotage du Bistrot Mémoire.

## LES ENGAGEMENTS DU BÉNÉVOLE

- **Partage de valeurs communes**

Chaque bénévole partage les valeurs et les grands principes d'un Bistrot Mémoire.-Il contribue ainsi à favoriser l'inclusion sociale des personnes vivant avec une maladie neuro-évolutive et de leurs proches aidants.

- **Réalisation des missions confiées et participation à l'équipe du Bistrot Mémoire**

Pour réaliser les missions confiées, chaque bénévole s'inscrit dans une dynamique collégiale, au sein d'une équipe composée de plusieurs bénévoles et d'un psychologue, où la place respective de chacun est reconnue.

- **Participation aux formations**

Les bénévoles acceptent de se former pour mieux remplir les missions confiées. Ils participent aux modules de formation et aux séances d'échanges de pratiques proposés.

- **Discrétion**

Le bénévole est tenu à la discrétion et à la confidentialité concernant les éléments personnels évoqués par les participants lors des séances.

Les informations relatives à des situations délicates sont discutées exclusivement dans le cadre des réunions d'équipe.

- **Distance affective**

Chaque bénévole veille à garder une distance affective vis à vis des participants, favorisant ainsi le bien être de chacun et l'équilibre du groupe.

- **Respect de la singularité de l'autre**

Le bénévole est respectueux de la singularité de chacun. Il reconnaît chaque personne en tant que sujet. Il veille à ne pas discriminer les participants et s'attache à ne pas faire de propagande ni de prosélytisme.

- **Désintéressement**

Le bénévole s'engage librement pour mener à bien une action en direction d'autrui. Cette action est réalisée de façon désintéressée, c'est-à-dire qu'elle n'est pas rémunérée.

## LES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DU BÉNÉVOLE

### Les engagements de l'Union des Bistrots Mémoire

- Proposer une formation qui favorise la compréhension du dispositif Bistrot Mémoire, du public accueilli et des missions des bénévoles afin de les soutenir dans leur action.
- Donner une information claire sur l'association Union des Bistrots Mémoire, ses valeurs et son

### Les engagements du porteur du Bistrot Mémoire

- Accueillir et considérer chaque bénévole comme un.e collaborateur.trice à part entière.
- Confier à chacun une activité qui respecte ses compétences, sa disponibilité et ses priorités.
- Être à l'écoute des besoins, des difficultés rencontrées, et des initiatives de chaque bénévole.

fonctionnement. Informer chaque bénévole de la possibilité d'en devenir adhérent.

- Favoriser la mise en lien avec les autres bénévoles du réseau, la convivialité et l'échange de pratiques, notamment via la newsletter du réseau ou l'organisation de rencontres régulières.

Animer l'équipe bénévole, veiller à une bonne harmonie entre ses membres, valoriser leur juste place et la complémentarité des rôles de chacun.

- Souscrire une assurance pour la responsabilité civile des activités exercées au sein du Bistrot Mémoire et procéder au remboursement des éventuels frais engagés par le bénévole dans le cadre de sa mission.

- Favoriser la formation de chaque bénévole, ainsi que sa participation à la vie du réseau des Bistrot Mémoire.

Date .....

*Nom, Prénom et signature du  
bénévole*

*Nom, prénom et signature du  
représentant du Bistrot Mémoire*

*Nom, prénom et Signature du  
représentant de l'Union des  
Bistrots Mémoire*